Thème 3	
Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire	<u>Construire</u>
RAPPORTEURS  Monique Daune, Michel Galin, Jean-Michel Harvier, Daniel Rallet, François Sauterey	
maintien d'un taux de chômage élevé malgré les emplois aidés mis en	(1)La répartition inégalitaire de la richesse en faveur du capital et des hauts revenus s'est encore accentuée. Le SNES constate une attaque en règle contre les acquis issus du programme du CNR et le code du travail sous prétexte de la crise de la dette, entretenue volontairement avec l'absence d'intervention directe de la BCE pour résoudre les problèmes de dettes souveraines.
Après avoir obtenu le CICE sans aucune contrepartie et des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité et ont obtenu pour 2014 un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Une réduction « historique » des dépenses publiques et sociales est programmée sur 2014-2017, ce qui ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités et renforcer l'exaspération de la population. (1)	(1) Le Pacte de responsabilité est le dernier exemple de la soumission

	sans investir ou embaucher, et fragilisera encore plus la protection sociale. Il doit être abandonné.
En ne répondant pas aux préoccupations des salariés, des retraités et des jeunes, les politiques d'austérité font le lit de l'extrême droite. Les forces libérales profitent du caractère injuste de notre système fiscal pour mener campagne contre l'impôt et remettre en cause notre modèle social. Tout cela rend d'autant plus nécessaire de construire des alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire. Pour le SNES, la sortie de crise passe notamment par le développement des services publics, et une protection sociale de haut niveau (1).(2)	_
1. CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE	1
	Les traités condamnent par avance la construction d'une « autre Europe » , il ne pourrait s'agir dans le meilleur des cas que d'aménagements s'il n'y a pas remise en cause des principes de base de la construction européenne. Dans la logique instaurée par le traité de Maastricht, l'Union Européenne limite la souveraineté des États membres. Cette limitation de souveraineté s'est accélérée : une grande partie des décisions du Conseil des Ministres et surtout de la commission européenne s'impose à chaque État sans même qu'il y ait discussion des parlements nationaux. Le rôle du Parlement européen, compte tenu de sa composition même et du consensus entre droite et gauche ne permet pas de contrer les décisions néfastes de la commission européenne. En conséquence, il est impossible de mener une politique progressiste.
Dans l'Union européenne (UE), (1) le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités, et-à un chômage	

massif (2). Les politiques d'austérité, loin de résoudre le problème de la (2) et à une mise en compétition des territoires et des entreprises, y dette, l'accentuent et plongent les peuples européens dans la récession et compris pour les activités qui doivent relever du seul secteur public le chômage. L'impossibilité pour la Banque centrale européenne de prêter et non de la concurrence, ce qui précarise les populations et engendre directement aux États contribue à alourdir la charge des intérêts. Les un alignement par le bas des droits sociaux des salariés. politiques de taxation du capital au niveau européen (taxe sur les transactions financières, lutte contre la fraude fiscale) sont aujourd'hui au (3) Or la politique de la commission européenne impose une austérité point mort. (3)

- renforcée par le biais du dernier traité Merkel-Sarkozy qui va bien au-delà des critères de convergence de Maastricht et a été accepté par F. Hollande qui a abandonné sa promesse de renégociation. De fait apparaît une domination du gouvernement allemand qui, au nom de la défense de l'euro qui serait menacé par les dettes publiques, réduit à la misère les peuples européens et surtout ceux du Sud européen. L'exemple de la Grèce gagne d'autres pays et menace

Le fonctionnement antidémocratique de la commission européenne s'observe dans les discussions sur le grand marché transatlantique, discussions particulièrement opaques. L'objectif est d'assurer la domination des multinationales d'origine états-uniennes ou européenne sur l'ensemble de l'économie. Une telle politique serait catastrophique pour l'économie française notamment en matière agricole et environnementale. A l'occasion des prochaines élections européennes, le SNES alerte les syndiqués et l'ensemble des personnels sur les dangers de la politique menée par l'Union Européenne

(1) Comme la CES en fait le constat dans son plan pour l'investissement (1) Même la CES en a ......: adopté le 7 novembre 2013 -c'est la situation économique désastreuse (2) L'UE, en traitant les personnes comme du simple « facteur membres de l'UE et en dehors du marché du travail réglementé ». (2)

la France.

dans leur propre pays qui pousse les travailleurs européens à « immigrer à travail », et en organisant la circulation de ce « facteur de la recherche d'emplois temporaires ou permanents dans d'autres États production » sur les bases du dumping social (« travailleurs détachés »), contribue à accentuer les tensions racistes qui peuvent

	naître de la mise en concurrence des personnes frappées par l'insécurité économique et sociale.
Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une Union européenne qui soutienne un développement durable, des services publics au service des citoyens. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples et non l'inverse. Les forces syndicales européennes doivent s'unir pour peser contre la gouvernance européenne par l'austérité en utilisant les instruments dont elles se sont dotées, notamment la CES mais aussi l'Alter Summit qui réunit forces syndicales et associatives avec l'ambition de proposer une autre construction européenne basée sur les droits sociaux fondamentaux.	
2. EN FRANCE, AGIR CONTRE L'AUSTERITE ET POUR UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES	
2.1. Services publics et décentralisation	
	Au sein de l'Union Européenne, la concurrence entre les membres, accentuée par le dumping social et fiscal, impose à la France des régressions sans précédent. Dans l'espace national confronté à la mondialisation néo-libérale, la compétition entre grandes métropoles au pouvoir renforcé est orchestrée par un État toujours prompt depuis plus de 20 ans à accompagner les politiques libérales. Même si depuis 1982, les décentralisations successives ont pu donner l'impression de progrès locaux (constructions scolaires, transports ferroviaires,), l'absence de véritable péréquation financière ne permet pas de lutter contre les inégalités sociales et géographiques. S'appuyant sur le dogme "la décentralisation est efficace", la nouvelle

phase de décentralisation, sans bilan des précédentes, va accentuer encore ces inégalités. Dans cette logique, les métropoles vont complexifier encore le mille-feuille des CT. \* Le SNES-FSU doit exiger un bilan des décentralisations et dénoncer ces processus où les citovens sont absents des concertations et de la mise en œuvre. Le SNES-FSU reste opposé aux décentralisations. La répartition des compétences entre l'État central et les différentes collectivités doit être revue dans un souci de cohérence et d'égalité des citovens sur tout le territoire, cela implique un cadrage national des obligations de ces CT. Un certain nombre des compétences relèvent de la politique de l'État central, en particulier les domaines éducatifs où l'État doit assumer les missions, la charge en personnels et en dépenses. Il en est de même pour certaines compétences qui dépendent des régions et départements, ainsi le SNES réaffirme le mandat du congrès FSU de Poitiers sur la compétence du département dans le domaine des personnes âgées et du handicap. A PLACER EN \*BAS PAGE 4 Le congrès dénonce la multiplication des échelons territoriaux, résultat d'une décentralisation anarchique. Le SNES réitère ses mandats du congrès de Reims sur les services (1) Le SNES dénonce les formes diverses de délégation des missions publics. Il réaffirme qu'un certain nombre d'activités humaines ne de service public aux entreprises privées (délégations classiques, SEN, relèvent pas de la sphère marchande. Il milite donc pour le développement | PPP, ...) comme la distribution de l'eau. et l'extension des services publics. (1) Il rappelle que le rôle de l'État ne saurait se limiter à ses missions régaliennes. (1) Le candidat Hollande avait annoncé un « acte III de la (1)Restant sur le dogme d'une décentralisation qui répondrait aux décentralisation ». Le gouvernement a choisi de ne faire aucun bilan des besoins particuliers des concitoyens au plus proche du terrain, le actes précédents et de limiter la discussion aux seuls élus. Le projet de loi **gouvernement continue sa politique de décentralisation qui accentue** initial a été découpé en trois. (2) les inégalités territoriales et enferme les citovens dans le localisme.

	(2) espérant ainsi le rendre plus acceptable aux yeux des Français.
2.1.1. Le premier volet, déjà adopté par l'Assemblée nationale, se caractérise par :	
• une répartition des compétences à la carte dans l'espace et dans le temps par le biais de la contractualisation dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique ; (1)	
• une place importante accordée aux métropoles ;	
• l'augmentation de la taille et du rôle des intercommunalités ;	
• le rétablissement de la clause générale de compétence.	
ici un département aurait la compétence collège, là ce serait la Région ou la métropole, avec les cartes rebattues à chaque mandat. L'action publique	(1) Le SNES n'est pas seulement opposé à la géométrie variable des périmètres d'interventions selon les territoires mais opposé à la déréglementation instaurée et à la complexification du système qui permettra d'éloigner encore les citoyens de leurs élus et de leur pouvoir de contrôle.
(1) L'existence de métropoles « géographiques » est un fait (2). La coordination des politiques publiques y est nécessaire. Cependant l'esprit du (3) projet de loi s'inspire du pacte de compétitivité, pour insérer ces territoires dans la compétition économique avec les autres métropoles européennes, (4) risquant d'accroître les inégalités entre territoires.	(2) dont il faut montrer qu'il a été construit
La création de métropoles comme nouvel échelon territorial, comme les regroupements de communautés d'agglomération pour obtenir des	(1) <u>dessaisissent les citoyens de leur pouvoir de décision et de contrôle par le vote.</u>

ensembles de plus de 200 000 habitants, amoindrissent le rôle des communes (1) (2) et interrogent la démocratic de proximité	(2)Et ajoutent une couche supplémentaire au mille-feuilles.
Quelles revendications ?	
Ces réorganisations institutionnelles posent des problèmes de démocratie pour les citoyens et risquent de modifier aussi l'organisation du travail des agents et des fonctionnaires : nous exigeons que le débat soit transparent dans la prise de décision.	
1) Il n'est pas acceptable que des transferts de compétences entre collectivités se fassent sans que les organisations syndicales soient consultées, tant pour l'organisation des services que pour les questions statutaires pour les agents des collectivités territoriales. (1) Nous demandons que les transferts entre CT soient présentés aux organisations syndicales avant la décision de la conférence territoriale	-
2) Les métropoles peuvent avoir la compétence collège ou lycée, ce sera le cas pour les collèges de la métropole de Lyon dès 2015. (1) Nous demandons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la discussion des partenaires sociaux et, donc, que la métropole soit représentée au sein des CDEN et CAEN.	(1) Le SNES-FSU rappelle son opposition à ces nouveaux transferts qui remettent en cause à nouveau l'Éducation nationale.
2.1.2. Le second volet doit être discuté au Parlement en avril : il ferait des Régions les principales bénéficiaires de nouveaux transferts de compétences, avec aussi la possibilité d'adapter les règles aux territoires,	

l'ARF revendiquant le « droit à la différence » pour les territoires. (1)	
	(1) sont inacceptables. Sous prétexte d'autonomie des régions, les inégalités régionales engendreront davantage d'inégalités sociales et accentueront les écarts entre les régions urbaines et rurales
	(1) La loi sur la formation professionnelle et la démocratie locale a dans son article 12 précisé les compétences entre l'État et la Région en matière d'orientation en confiant la mise en œuvre de l'orientation scolaire à l'État avec l'appui des CIO. Néanmoins les articles 13 et 14 contiennent des formulations floues qui peuvent permettre aux régions d'outrepasser leurs compétences notamment par l'introduction d'une compétence sur l'orientation dans le CPRDFP et les CCREFP. Le SNES reste opposé à ce que les régions définissent les missions des services d'orientation qui ne doivent être définies que nationalement dans le cadre de leur statut. Dans tous les cas, le SNES demande que les projets de convention État/ Région soient discutés avec les organisations syndicales et soumis au CTA.
De même, la carte des formations est de la responsabilité de l'État. (1)	(1) La loi de Juillet 2013 sur la carte des formations professionnelles initiales donne une nouvelle compétence de la Région qui après accord avec le Recteur arrête les ouvertures et les fermetures des formations professionnelles initiales et en alternance. Le SNES doit exiger la prépondérance de l'État par rapport à la Région pour les questions qui relèvent de l'éducation nationale.
Notre action a fait capoter le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de cette charte.(1)	

	nationale élaborée en concertation avec les organisations syndicales représentatives pour définir un niveau d'engagement des CIO dans le SPRO respectueux des publics prioritaires, des statuts des personnels, de leurs missions ainsi que de celles des CIO et de leurs conditions d'exercice. De plus, le SNES-FSU s'oppose à la labellisation par les régions d'organismes privés pour l'orientation professionnelle des élèves et des étudiants.
2.2. Pour une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, et respectueuse de l'environnement	
2.2.1. Travail et emploi	
Défendre le travail et l'emploi est un axe central du syndicalisme, en lien avec un projet global de transformation de l'économie et de la société. Chômage de masse, précarité de l'emploi et insécurité au travail résultent de choix politiques et de pratiques managériales délétères que nous devons continuer de combattre.	
Il faut défendre des emplois stables pour des besoins sociaux évolutifs dans un souci environnemental ; agir pour une réduction de la durée du travail avec notamment un retour sur l'âge de la retraite ; et porter une réflexion sur les étapes de la vie professionnelle permettant vie familiale, reprise d'études ou formation. Il faut améliorer les conditions de travail (1) pour éviter le recours au temps partiel, notamment pour les femmes qui sacrifient ainsi niveau de vie et carrière. Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et accentuer la reprise en main syndicale des métiers et des missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail.	(1) et proscrire le travail à temps partiel imposé

2.2.2. Salaires et pouvoir d'achat	
La part des salaires dans la valeur ajoutée est maintenue à un niveau trop bas alors que les revenus du capital continuent de s'accroître. Parallèlement, les inégalités salariales se creusent, les plus hauts revenus augmentent quand le SMIC se rapproche du seuil de pauvreté, et que le temps partiel contraint et les CDD se développent. Des salaires indécents, sans commune mesure avec le travail fourni, ne sont liés qu'aux caractéristiques sociales des individus qui les perçoivent.	
Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre les contrevérités, obtenir une revalorisation des salaires, notamment du SMIC, faire disparaître les inégalités femmes/hommes et reconquérir les cotisations sociales (partie intégrante du salaire). (1)	
2.2.3. Une nécessaire transition écologique (1)	Pour une transition écologique et une planification industrielle
préparation. Elle devra intégrer une transition écologique globale. Au-delà de la production énergétique, il s'agit de transformer les modes de consommation, de circulation et de transport, l'habitat, de repenser les	(1) La réindustrialisation du pays est une stricte nécessité, il s'agit de mettre un terme aux délocalisations et aux abandons de productions qui frappent actuellement tous les domaines d'activité  Cette politique doit être menée en intégrant la nécessaire transition écologique. La loi en préparation doit avoir pour objectif de maîtriser la production énergétique en favorisant les modes de circulations, de transports, de productions et d'habitations les plus économes, elle ne

doit en aucun cas aggraver les conditions d'existence du plus grand nombre et en particulier des plus pauvres

De ce point de vue le développement des énergies renouvelables doit contribuer dans le cadre d'une maîtrise énergétique renforcée, aux besoins énergétiques pour progressivement diminuer le recours aux productions basées sur les matériaux fossiles et tendre vers la sortie du nucléaire.

Une telle politique nécessite que ce secteur vital pour le pays échappe aux lois du marché et qu'un grand secteur public de recherche et de développement soit créé et contribue à promouvoir des procédés de productions et de consommations énergétiques plus propres et plus économes.

Dans une telle perspective les tarifications de l'eau et de l'énergie sous le prétexte d'économie d'énergie ne doivent pas peser encore plus lourdement sur le pouvoir d'achat et la qualité de vie des ménages, l'imposition du nouveau compteur électrique qui doit être fiable et totalement financé par ERDF ne doit pas être prétexte à un surcoût.

La France a pris un retard important, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et dans la part des énergies renouvelables.(1) (1) Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être retardé par retardé. La recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes la recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de d'exploitation polluants de ressources fossiles comme le gaz de schiste ressources fossiles (gaz de sehiste (2)). La sortie du nucléaire doit être doit être doit être abandonné. engagée.(1)

- (2) Cela nécessite des investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique publique volontariste de développement des énergies renouvelables, de réduction des gaspillages et de l'amélioration de l'efficacité énergétique des nombreux biens, services et activités. Dans ce cadre, il faut rappeler que les enseignements

	scientifiques et techniques doivent permettre de former les techniciens nécessaires à la mise en œuvre, à la maîtrise, à la maintenance des moyens de production énergétique. Il convient de mettre un terme à la casse des enseignements techniques industriels et en refondant la voie technologique au lycée.  La participation au gouvernement des ministres écologistes n'a pas fait infléchir la politique du gouvernement précédent. L'écologie reste toujours la variable d'ajustement.
Une transition écologique réussie implique que (1) <del>les véritables pollueurs</del> en supportent la charge financière (grandes entreprises). La tarification de l'eau et de l'énergie doit favoriser des consommations plus sobres sans porter atteinte au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des ménages.	
2.2.4. Droit au logement pour tous	
Après une hausse du prix de l'immobilier et des loyers totalement déconnectée de l'évolution des revenus du travail, et dans un contexte de crise, le logement est au centre d'une problématique qui associe emplois, pouvoir d'achat, inégalités, qualité de vie et environnement.	
1	

faire face aux besoins et pour cesser de développer la spéculation et le développement des revenus du capital facteur d'inégalités.(2)	locations d'appartements ou de taudis à des prix exorbitants.  (2) Des investissements et des objectifs affichés beaucoup plus ambitieux que ceux actuellement donnés par le gouvernement doivent être mis en œuvre. Cette politique doit être financée par une augmentation importantes des taxes sur les logements non occupés. Cette politique doit reposer sur l'application de la loi de 1948 concernant les réquisitions des logements vides.
2.3. Pour une protection sociale de haut niveau pour tous	
Avec la FSU, le SNES agit pour la reconquête d'un système solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de partage des richesses.	
2.3.1. Les retraites	
La réforme 2013 des retraites <del>prolonge</del> (1) les injustices des réformes précédentes, notamment par l'allongement de la durée de cotisation couplé à la décote, l'aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. Elle comporte des mesures qui pèseront dès 2014 sur les revenus et la consommation des ménages.	
Le SNES réaffirme son exigence d'une tout autre réforme qui rétablisse l'âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités en l'absence de droits nouveaux, ce qui suppose la suppression des décotes et des surcotes. Il fait siens les autres mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013 (revalorisation des pensions, prise en compte des périodes d'études et de précarité pour le calcul des	

pensions, révision du calcul pour les polypensionnés, réduction des inégalités femmes/hommes, départs anticipés et aménagement des fins de carrière, droits à la réversion).	
2.3.2. L'assurance maladie	
L'ANI de 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ces dernières bénéficient d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d'euros aux caisses de l'État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l'assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Or, celle-ci ne rembourse plus que 50 % environ des soins de ville et encore moins pour les soins d'optique, dentaires et d'audio-prothèses. Avec la logique de marché concurrentiel, les tarifs des complémentaires-santé varient considérablement selon la gamme des prestations offertes. Certaines couvrent généreusement les dépassements d'honoraires, et contribuent ainsi à les pérenniser en les solvabilisant.	
Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées, couvre tous les besoins en tendant vers (1) un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent.(2) Dans le cadre des propositions que la FSU a adoptées à Poitiers, il propose notamment :	(1) en aboutissant à  (2) Cette politique passe par le développement du périmètre de l'assurance maladie au détriment des mutuelles.
• de réorganiser la médecine de ville en repensant le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné et en réfléchissant à la forfaitisation de	

sa rémunération ;	
• d'attribuer à l'hôpital public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A;	
• d'engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux et de prendre des mesures d'encadrement stricts des dépassements d'honoraires pour aboutir rapidement à leur interdiction ;	
• de promouvoir une autre politique du médicament ; (1)	(1) et de remettre en cause la formation continue des médecins par les laboratoires pharmaceutiques.
• de rétablir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS, en rétablissant l'élection des représentants des salariés et en consultant les assurés sociaux sur les choix importants.	
	de démocratiser l'accès à la profession de médecin et d'obtenir un élargissement du numerus clausus pour pallier la pénurie de médecins.
2.3.3. Pour une politique familiale ambitieuse	
Avec la FSU, le SNES est attaché au principe universaliste selon lequel tout enfant a un droit égal à être pris en charge par la société, quel que soit le revenu de ses parents. Il s'est donc opposé à la piste d'une modulation des allocations familiales, que le gouvernement a fort heureusement abandonnée en juin 2013. Il continue de demander que les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant, sans redéploiement. (1)	(1) Le SNES condamne l'abandon du financement de la branche famille de la Sécurité Sociale dans le pacte de responsabilité mis en
Il réclame une politique familiale ambitieuse qui s'applique à toutes les	

Le SNES conteste par ailleurs le choix qui a été fait par le gouvernement d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ».	
2.3.4. Prise en charge de la perte d'autonomie	
Une loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » sera (1) votée d'ici la fin 2014 avec un volet pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mesures financées dès 2015 par la CASA) et un autre sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement (à partir de 2016). (2) Il faudra que l'ambition affichée par le gouvernement se traduise dans les faits.	(1) doit être  (2) Non seulement les annonces présidentielles à Lille en janvier 2013 laissaient place à une série d'inquiétudes sur le financement et la «gouvernance», mais les conditions de son élaboration ont laissé peu
	de place à la consultation démocratique. Pire le financement par la CASA, c'est-à-dire par les retraités eux-mêmes, des mesures prévues

	dans le premier volet de la loi et applicable dès 2015, nous éloignent du financement public et solidaire de la perte d'autonomie. Cela participe au démantèlement de la sécurité sociale entreprise par un gouvernement au service du patronat. Pour le SNES, le financement doit être assuré par les cotisations sociales comme pour le reste de la Sécurité Sociale.
Il faut déjà que la recherche et la prévention soient financées car ce sont des facteurs de longévité en bonne santé et d'autonomie.	
de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale. Pour assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales, dans un cadre national qui en définit les objectifs et prend en compte toutes les dimensions. (1) La prise en charge	(1) Le SNES insiste tout particulièrement sur la nécessité de personnels qualifiés pour l'aide à domicile, comme pour les soins. Il est hors de question d'en rester à des niveaux de qualifications inférieurs au niveau V, ou de se limiter à ce niveau, d'autant plus que les besoins exigent une montée des qualifications et que des formations existent au niveau IV, III et au-delà. Le service public de formation doit être sollicité tant pour les formations initiales à hauteur des besoins que pour un vaste plan de formation continue des personnels existants. Ces qualifications doivent être reconnues au niveau salaires et conditions de travail et les personnels protégés par un statut de la fonction publique.
L'APA doit être revalorisée afin que le reste à charge des personnes soit considérablement réduit. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine. Les personnels intervenant dans l'aide à domicile doivent être bien formés, qualifiés et protégés par un statut qui garantisse des conditions décentes de travail et de rémunération.	
_1	(1) Concernant la «gouvernance» des dispositions pour les retraités et

	personnes âgées, l'avenir de leurs instances de représentation, tant au niveau national que départemental est encore en discussion. Le SNES réaffirme la nécessité d'une représentation des organisations syndicales au «CNRPA» et dans les «CODERPA», ou dans ce qui s'y substituera. Il appartient à la FSU d'y désigner ses représentants.
	La place tenue par les retraités et personnes âgées dans la population suscite un intérêt sur la valeur économique que peut apporter ce vieillissement. Il s'agit d'une population croissante dont envies, besoins et rôles sociaux suscite l'intérêt des pouvoirs publics mais aussi des banquiers et des industriels. Dans un rapport remis au gouvernement par le commissariat général à la stratégie et à la prospective en décembre 1993 propose la mobilisation de l'épargne financière des personnes âgées. Ce rapport est préfacé par Michèle Delaunay et Arnaud Montebourg. La mobilisation de l'épargne reposerait sur le ciblage des retraités et épargnants les plus aisés. Un volet industriel jusqu'au domaine de l'habitat avec «résidences seniors» est envisagé. Le SNES s'il est attentif et intéressé par tout ce qui peut améliorer les conditions de vie des retraités et personnes âgées condamne les orientations libérales de ce rapport dont le volet financier, lié à la réforme de l'épargne financière, ne donne aucunement les moyens d'une relance industrielle du pays.
2.3.5. Financement de la protection sociale	
La logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est peu à peu effacée pour imposer à la fois une régression des droits et un transfert du financement vers les ménages. Les « déficits » servent de prétexte pour	

réduire les dépenses socialisées et inciter les individus à se tourner vers des assurances privées. Or, ces déficits (qu'il convient de relativiser car ils ne pèsent que 10 % de la dette publique alors que les dépenses de protection sociale représentent 45 % des dépenses publiques) ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à une insuffisance des recettes essentiellement liée à la montée du chômage, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations et d'exemptions d'assiette des cotisations sociales Le SNES a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale à travers la CSG d'une part et la compensation par l'impôt des exonérations de la part patronale des cotisations d'autre part. (1) Il inscrit ses (1) avec le pacte de responsabilité la casse de la protection sociale propositions dans le cadre des mandats FSU adoptés à Poitiers en février s'accélère et notamment son financement fondé sur la cotisation 2013. Le financement de la protection sociale renvoie à une politique sociale. Pour la première fois depuis sa création à la Libération c'est économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, à un choix de toute une branche de la sécurité sociale, la branche famille, qui est société plus juste, à des financements solidaires fondés sur un autre soustraite au financement par la cotisation. partage des richesses. Les richesses créées par le travail doivent rester le (2)Une augmentation générale des salaires accompagnée d'une hausse mode de financement prépondérant de la Sécurité sociale et les revenus des taux de cotisation permettra de réorienter la valeur ajoutée vers financiers doivent être davantage mis à contribution. C'est dans ce cadre le travail. La CSG doit être supprimée à terme. Dans l'immédiat, il que le SNES propose de dénaturer la CSG qui n'a cessé de monter en faut au minimum la réorienter vers une taxation du seul capital. puissance depuis sa création en 1991. Ne seraient appelés « contributions » sociales que les prélèvements effectués sur les revenus de placement du patrimoine et du jeu (avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux), tandis que les ressources de la CSG actuellement assises sur les revenus du travail et sur les revenus de remplacement (retraites et pensions, allocations chômage, indemnités journalières...) (re)deviendraient des cotisations sociales avec des taux différenciés. 2.4. Pour une profonde réforme de la fiscalité

2.4.1. Un réel mécontentement fiscal	
Le débat actuel sur la réforme fiscale est doublement instrumentalisé : d'une part certaines catégories arguant du « ras-le-bol fiscal » plaident pour leurs intérêts particuliers, d'autre part certains s'appuient sur le mécontentement pour développer une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt », c'est-à-dire pour la baisse des dépenses publiques, objectif central des politiques d'austérité.	
Il y a un réel mécontentement « fiscal », lié au sentiment d'injustice, notamment avec le CICE financé par une hausse de la TVA, et à des mesures fiscales contradictoires, prises sous la pression des lobbies. Pour débattre d'une réforme fiscale, il faut d'abord discuter des principes qui l'orientent.	
La fonction principale de l'argument du niveau élevé des prélèvements obligatoires est d'occulter des débats essentiels : services publics ou services privés ? Protection sociale assurée par des financement socialisés ou par l'épargne privée ? (1)	
2.4.2. Pour une fiscalité plus juste	
Le SNES considère que ces questions doivent être débattues publiquement pour éclairer les choix de société. C'est nécessaire à l'exercice de la démocratie. Le SNES défend une position claire : nous sommes pour une protection sociale et des services publics de qualité assurés par des	

financements publics car nous ne voulons pas d'une société inégalitaire dans laquelle l'égalité des droits (à l'éducation, à la santé, au logement) ne serait plus un objectif politique et dans laquelle la majorité de la population serait placée dans l'incertitude face aux risques sociaux.	
Ce débat est d'autant plus important que nous sommes dans un contexte de croissance des inégalités. Inégalités de revenus avec l'émergence d'une fraction de très hauts revenus, la stagnation des revenus intermédiaires et la baisse des revenus inférieurs liée au chômage et à la précarité. Inégalités encore plus grandes entre les patrimoines et leurs revenus.	
Or, le système fiscal français n'est plus redistributif : il renforce les inégalités au lieu de les réduire, notamment parce que la progressivité de l'impôt est insuffisante et que les plus riches utilisent tous les moyens pour échapper à l'impôt.	
Il faut redonner à l'impôt sur le revenu une assiette large débarrassée des niches fiscales injustes, avec plus de tranches et un taux marginal plus élevé. L'indexation du barème sur les prix est indispensable, il faut revenir sur les mesures injustes (suppression de la demi-part supplémentaire, fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants,). La question du plafonnement du quotient familial ou de son remplacement doit être discutée, de même que pour le quotient conjugal.	
Il faut une fiscalité qui taxe davantage les grandes entreprises (revoir l'assiette de l'impôt sur les sociétés mitée par des niches fiscales), dont certaines échappent à l'impôt grâce à l'« optimisation fiscale ». Le SNES refuse les transferts (1) de cotisations employeurs sur l'impôt.	(1) des

Il faut réduire la part de la fiscalité indirecte, le SNES s'oppose aux hausses de TVA qui est un impôt injuste.	
Les revenus du capital bénéficient encore de régimes dérogatoires, le patrimoine est sous-imposé (ISF, droits sur les successions et donations). La taxation de ces revenus et du patrimoine doit être progressive, pour éviter de taxer la petite épargne, et doit cibler les plus riches.	
La réforme de la fiscalité locale doit être entreprise pour plus de justice sociale et moins d'inégalités entre les collectivités locales.	
La fiscalité écologique doit orienter vers des comportements plus respectueux de l'environnement, à condition que la possibilité réelle de choix existe, ce qui implique de réduire les inégalités sociales et de faire les investissements collectifs nécessaires. (1)	
2.4.3 et une harmonisation européenne	
levier puissant de baisse des ressources publiques au nom de la « compétitivité ». (1) <del>Il faut aller vers une harmonisation fiscale et sociale</del>	

Si on ajoute l'évasion fiscale intérieure (notamment la fraude à la TVA), il manque au moins 60 milliards dans les recettes publiques. (1)	(1) auxquelles s'ajoutent l'évasion fiscale (FMN , particuliers,) dans les paradis fiscaux.
Le gouvernement français doit cesser de dénaturer et soutenir le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne.	
2.4.4. Le rôle des banques	
Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, le « shadow banking » prospère et les financiers ont repris leurs jeux. Les banques « too big to fail » ont encore grossi, notamment en France qui compte quatre banques à risque systémique. Le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux est toujours aussi élevé. Le gouvernement français a fait adopter une loi sur la séparation des banques relativement vide qui préserve le modèle de banque universelle. Si des progrès ont été faits au niveau européen du côté de la supervision des banques et des garanties des dépôts, le projet de résolution des crises bancaires est dérisoire, puisqu'il prévoit un fonds de 60 milliards dans dix ans alors que le sauvetage des banques européennes en 2008 a exigé 1 600 milliards. Pour mettre la finance sous contrôle, l'essentiel reste à faire.	
3. DROITS ET LIBERTES	
3.1. Face à la montée de la xénophobie, nécessité de défendre les	
libertés fondamentales	

de fortes contradictions. Si la promesse du « mariage pour tous » a été tenue, si des avancées ont eu lieu, telles sur l'égalité femmes-hommes ou	(2) Voire même dépasse pour ce qui concerne les roms
De plus en plus de personnalités politiques (1) se permettent des dérapages inconcevables il y a encore dix ans. La violence de droite et d'extrême droite s'est elle aussi développée (incidents en marge et à la fin de manifestations, actions anti-roms, agressions de militants politiques ou syndicaux, assassinat de Clément Méric).	
	(1)Dans le domaine social la répression contre les militants syndicaux se poursuit. Le gouvernement lui a délivré un «laisser passer» avec le refus de faire adopter, par le Parlement, une loi d'amnistie. Des poursuites sont engagées jusque pour distribution de tracts. La criminalisation du mouvement social tranche avec la complaisance accordée aux actions patronales.  Le SNES exige que la loi d'amnistie soit adoptée par les deux assemblées. Il poursuit son combat en faveur de l'élargissement des droits et libertés syndicales et libertés publiques face à un pouvoir et un patronat répressifs.  Il demande l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie qui a pour fonction de criminaliser l'action non violente contre l'impunité d'un Etat, en l'occurrence l'Etat israélien, pour son non-respect du droit

	international.
	(1) Les Roms sont livrés à la vindicte publique et sont expulsés. La chasse aux Sans-Papiers se poursuit, comme les OQT. L'UE forteresse se durcit, tandis que la France l'encourage. La montée du racisme se doit d'être combattue.  Le SNES prend toute sa place dans le combat syndical contre l'extrême droite et notamment le FN. Un déferlement de forces conservatrices et réactionnaires porteuse d'inégalités existe dans le pays : inégalité revendiquée entre hommes et femmes, remise en cause de la loi sur le mariage pour tous, inégalité entre les « races » jusqu'à des cris racistes, en pleine rue par des enfants instrumentalisés. Non seulement il défend les professionnels mis en cause mais il participe au combat des forces qui se battent contre toutes les inégalités et pour les libertés.
Le « tout-sécuritaire » a en particulier permis l'explosion de la télésurveillance et du fichage, et l'acceptation par le plus grand nombre de la restriction des libertés individuelles. Il s'agit pour nous de défendre celles qui sont menacées, de reconquérir celles qui ont été mises à mal.	
Le SNES partout et toujours continue de combattre toutes les discriminations.	
3.2. Droits des femmes, égalité femmes/hommes	
Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part : heures supplémentaires, temps partiel	

font au final que les femmes sont souvent moins bien payées que les hommes dans l'Éducation nationale, elles n'ont pas un avancement de carrière identique, elles n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes conditions.	
Le SNES continuera à se battre pour que l'égalité femmes/hommes devienne réalité. (1)	(1)A ce titre, il soutient les initiatives qui visent à instruire les élèves, dès le plus jeune âge dans le respect de l'égalité femme/ homme et de leur faire prendre conscience du caractère contestable des stéréotypes de genre qui contribuent à justifier les inégalités. Il dénonce les attaques délirantes contre la soi-disant « introduction de la théorie du genre à l'école », et soutient les personnels dans leur travail d'émancipation des élèves à l'égard des schémas de pensée qui aboutissent à reproduire les inégalités femmes/hommes.
Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, tels la liberté des femmes de disposer de leur corps. Nous refusons toute fermeture de centre d'IVG: l'accès à la contraception et à l'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant.	
L'exemple espagnol nous l'a montré, le droit à l'IVG doit encore être défendu. Nous devons entraver les agissements d'activistes de tous bords, obscurantistes, réactionnaires, religieux, de droite et d'extrême droite, qui cherchent à empêcher les femmes d'exercer un droit en les culpabilisant de façon ignominieuse. (1)	_
De même, il est hélas toujours nécessaire de se mobiliser contre les	

violences faites aux femmes, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée ou dans la rue.	
3.3. Parents sans papiers, élèves jeunes majeurs	
Le SNES s'est prononcé pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit à la scolarisation pour tous les jeunes présents sur le territoire. (1)	(1) de poursuivre et d'achever leur scolarité et la totalité de leur cursus d'étude. Il exige l'arrêt de toutes les expulsions.
Avec les organisations d'aide et de soutien, nous poursuivons la lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, parfois « utilisés » par leurs patrons depuis plusieurs années (1).	(1) utilisés ainsi car exonérés de cotisations sociales ou acceptant des bas salaires. Avec les organisations syndicales, notamment la CGT, les sans papiers se heurtent à la poursuite de la répression policière et au refus des autorités de tenir les engagements pris lors des luttes.
Nous continuons d'exiger, avec les organisations syndicales de la jeunesse, la possibilité pour tous les jeunes en formation de terminer leurs études quels que soient leur âge ou les études qu'ils suivent. Ensemble, nous continuons à demander le retour des collégiens et lycéens expulsés et de leur famille.	
Nous revendiquons la régularisation automatique de tous nos élèves jeunes majeurs qui passent du jour au lendemain du statut de jeunes en situation régulière à celui de clandestins.	
3.4. Droits des jeunes	
Depuis le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée à l'ONU. Dans les faits, elle n'est pas totalement	

appliquée en France.	
Le SNES défend le droit des élèves de se mêler de la vie politique de la nation, en particulier les droits d'expression et de contestation. Il défend les élèves poursuivis tant par l'Éducation nationale que par la justice pour des faits de manifestations. (1)	
Trop de jeunes, et de moins jeunes, sont victimes (1) de tirs de flashball. Son usage doit être proscrit des opérations de maintien de l'ordre.	(1) et de violences policières et
3.5. Respect des libertés fondamentales, les fichiers	
Les collectes de données informant sur la nationalité, la situation maritale, le sexe du partenaire (renseignant sur l'orientation sexuelle), les enfants, les opinions politiques, syndicales se multiplient.	
L'explosion du nombre d'informations contenues dans les fichiers informatiques sur les élèves est inquiétant, et doit être soumis à un contrôle renforcé. La CNIL doit pouvoir donner un avis décisionnel sur ces fichiers à chaque nouvelle « amélioration » effectuée. Les interconnexions et la cession des fichiers questionnent.	
La conservation des données pouvant aller jusqu'à 90 ans, on comprend que les risques d'atteinte au respect de la vie privée et de la vie professionnelle sont importants.	
Depuis 2004, la loi « Informatique et libertés » permet au gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la CNIL! Sous l'ère Sarkozy, ce sont 42 fichiers qui ont été créés, portant à plus de 70 le nombre de fichiers police/gendarmerie/justice sans compter tous les autres!	

L'extension infondée du FNAEG à plus d'une centaine de délits et aux « mis en cause » sert maintenant de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme Xavier Mathieu ou les cinq de Roanne l'ont expérimenté.	
Il est temps que la représentation nationale soit saisie de chaque nouvelle création, et qu'elle remette à plat l'ensemble du système de fichiers.(1)	(1) Les fichiers ne doivent être cédés en aucun cas.
Dans l'immédiat, le FNAEG ne doit plus servir de méthode d'intimidation contre le mouvement social.	
3.6. Roms	
Le ministre de l'Intérieur a fait du démantèlement des camps de Roms et de l'expulsion de ceux-ci un des axes de son action au sein du gouvernement. Loin de se démarquer de la politique de ses prédécesseurs, il semble vouloir se montrer encore plus « efficace » dans cette politique. Mais en réalité, chaque destruction de camp ne fait que déplacer le problème : en effet, malgré les textes, aucune proposition pérenne de (re)logement n'est proposée. Dans le meilleur des cas, ce sont quelques nuits en hôtel qui sont offertes comme solution de remplacement.	
Des solutions durables de logement, des facilitations d'accès au travail, de scolarisation des enfants doivent être proposées à ces familles, la politique de discrimination à leur encontre doit cesser. (1)	(1) Comment notre pays de 65 000 000 d'habitants ne pourrait pas intégrer ces citoyens qui sont au nombre de 20 000 !

3.7. La laïcité : promouvoir un principe républicain !	
La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». La « Charte de la laïcité à l'école » décline, de manière claire, ces principes dans les établissements scolaires publics.	
Le SNES confirme ses mandats des précédents congrès, réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Le SNES demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que, en particulier dans l'Ouest de la France, des moyens suffisants soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place dans l'enseignement public.	
Il demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et des territoires d'outre-mer. Il désapprouve tout projet de constitutionnalisation de la loi de 1905 s'il inclut une disposition d'exception de l'Alsace-Moselle. Le SNES continue de demander l'abrogation de la loi Carle et du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ».	
Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques,	
patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires.	
Le SNES continue de porter l'unification du système éducatif dans un seul service public laïque de l'Éducation nationale intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.	

Fin 2013, le Conseil d'État a rendu une étude tendant à clarifier la frontière entre « missions de service public et missions d'intérêt général » ainsi que le statut des collaborateurs occasionnels du service public ; il a rappelé le droit actuel : l'existence du principe de liberté de penser et d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public et de celui de laïcité de l'État, la compatibilité entre ces deux principes relevant de la notion « d'ordre public ».	
N'acceptant pas la délégation au local du règlement de ces questions, le SNES s'est félicité de la réaction du ministre pérennisant la circulaire Chatel, réaffirmant que « le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé ».	
Certains demandent une loi. Parmi eux, nombreux sont eeux pour qui l'arbre des signes religieux cache mal la forêt des multiples atteintes à la laïcité dont ils ne s'émeuvent guère	Explication du paragraphe barré :Cela amalgame tous ceux qui sont pour une loi avec ceux qui utilisent une pseudo-laïcité comme outil d'expression de leurs phobies ethniques et culturelles.
	(1) 3.8 L'État et les langues régionales
	Le SNES est favorable à l'enseignement et à la diffusion des langues régionales, facteurs d'ouverture culturelle et d'enrichissement.
	Cependant, la ratification de la charte européenne des langues

minoritaires et régionales constitue une atteinte aux principes républicains ; elle remet notamment en cause l'égalité des citoyens devant la loi. Elle prévoit par exemple que chaque citoyen puisse "bénéficier de procédures en langues régionales devant les autorités judiciaires" ou "dans les services publics". Elle n'ouvre pas le droit de parler les langues régionales, ce qui existait déjà, mais celui de ne pas user du français dans la vie institutionnelle et les services publics. Elle permettra à un justiciable ou à un usager des services publics de n'employer que la langue régionale au risque de mettre en difficulté l'administration ou le fonctionnaire contraint de répondre dans une langue qu'il ne maîtrise pas. Le SNES et la FSU doivent dénoncer ces atteintes graves au fondement républicain et rappeler que le français doit rester la langue de la République (article 2 de la constitution).